

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SYCLEA

Arrondissement
De LA ROCHE SUR YON

SEANCE DU 3 FEVRIER 2026

N° OM03022602

CM/CM

L'an deux mille vingt-six, le trois du mois de février, à 18H30, à la Salle du Petit Lundi, à Saint-Prouant, a eu lieu l'Assemblée Générale de Syclea, sous la présidence de Monsieur Yannick SOULARD, Président.

Date de convocation : 27/01/2026

Nombre de Conseillers Syndicaux : 36

Nombre de votants : 22

Nombre de présents : 20

Nombre de oui : 22

PRESENTS : Adeline AUBERGER, Lionel GAZEAU, Emmanuelle MOREAU, Michel VINCENDEAU, Franck JAUD, Alain SCHMUTZ, Alain CAREIL, Jean-Michel CHATONIER, Pascal COUSIN, Christian GUENION, Sylvie MARIOT, Jean-Pierre RATOUIT, Nicolas JAUNET, Jean-Louis CORNIERE, Daniel DRAPEAU, Christian DROUALT, Anthony GRIMAUD, Philippe RIPAUD, Hélène MADORRA, Yannick SOULARD formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES : Anne BIZON, Anne ROY, Dominique MARTIN, Christian PELLETIER (pouvoir à Lionel GAZEAU), Jean-Claude MARCHAND (pouvoir à Adeline AUBERGER), Frédéric PORTRAIT, Pascal BECOT, Damien CRABEL, Daniel MOTTARD, Edwige GODET, Jérôme CARVALHO, Valérie TONARELLI, Emmanuel TESSIER, Jeannick DEBORDE, Isabelle MOINET, Joël MERCIER.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical a nommé Monsieur Christian GUENION pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Considérant, qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	49 308,55
- un excédent reporté de :	1 481 430,70
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	1 530 739,25
- un excédent d'investissement de :	4 369 492,84
- un déficit des restes à réaliser de :	654,77
Soit un excédent de financement de :	4 368 838,07
DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT	1 530 739,25
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	1 530 739,25

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT



Christian Guenion
SYCLEA - 2eme Vice-Président
4 févr. 2026

Fait et délibéré à Saint-Prouant, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Le Secrétaire de séance



Christian GUENION

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'île Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.